



Non respect de la hauteur de haie séparative

Par **chris_old**, le **02/06/2007** à **09:42**

Mon voisin possède des cyprès plantés à moins de 2 m de la cloture séparative; sur un coté, ces derniers font environ 5 m de hauteur et sur un autre coté, presque 3 m. Cela fait maintenant 6 à 7 ans que ça dur, après une recherche de solution à l'amiable, de nombreuses lettres, prise de contact avec un médiateur, cela ne change pas et les arbres poussent... Je voudrais savoir à qui m'adresser pour cette fois une action en justice, est ce payant? Merci pour votre aide. Cordialement.